

## Budget participatif - La ruche à projets

### Action Capitale Française de la Biodiversité 2019



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : la ville d'Avignon
- **Services de la collectivité associés** : pôle Vivre la Ville ; départements Vie des quartiers (action de proximité, concertations et démocratie participative, vie associative, politique de la ville, centres sociaux) ; départements Qualité de vie (Espaces verts, Aménagement et mobilité, Culture, Sports, Modernisation) ; pôle Finances et gestion
- **Budget** : 1 500 000 € x 3 années (soit 4 500 000 €)
- **Partenaires techniques** : départements Qualité de vie (espaces verts) ; Aménagement et mobilité ; Culture ; Sports ; Modernisation (direction Projet nature en ville) ; pôle Finances et gestion
- **Date de début du projet** : 2017
- **Date de fin** : 2019



#### OBJECTIFS

La ville d'Avignon a lancé en 2017 un budget participatif qui invite les habitants à proposer un projet d'intérêt général. Les 5 % du budget annuel sont consacrés à la réalisation de ces projets soit 1 500 000 €. Parmi 170 projets, 54 ont été fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et réglementaire, 62 avaient pour thème l'aménagement de l'espace public (soit 38,04 %) et 29 l'environnement et la nature en ville (soit 17,79 %).

Ces projets citoyens, généralement en lien avec la végétalisation de l'espace public, permettent de renforcer la présence du végétal et d'apporter de nombreuses solutions d'adaptation au changement climatique (rafraîchissement et dépollution de l'air, amélioration de la gestion des eaux pluviales, séquestration de CO2).

## **MESURES MISES EN ŒUVRE**

L'examen des propositions est soumis à un comité d'évaluation composé des services de la ville et des élus. En octobre, l'ensemble de la population est appelée à voter. Tout résident Avignonnais, dès 16 ans et sans condition de nationalité, pouvait participer au dépôt de projet et au vote.

Quelques exemples de projets retenus : plantation d'un arbre (4 000 €), mise en place de jardins partagés (50 000 €), réalisation d'une voie apaisée avec marquage (15 000 €)... A la suite du vote, la mise en œuvre et la réalisation des projets ont eu lieu à travers :

- la constitution de groupes projets techniques, la désignation de pilotes par projet ainsi que la réalisation d'un rétro-planning partagé ;
- des réunions sur sites avec les porteurs de projets permettant ainsi de préciser le périmètre des projets et d'obtenir des études plus approfondies de ceux-ci ;
- la mise en œuvre participative via des réunions de quartiers sur sites avec les usagers, porteurs et élus.

## **RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ**

Deux exemples d'opérations réalisées :

1. La végétalisation participative de la rue Antoine Crousillat. Ce projet d'aménagement de l'espace public consistait en la plantation d'arbres et la pose de mobilier urbain.
2. La création de jardins participatifs, portés par l'association YAPUCA, regroupant de multiples projets : créations de potagers collectifs, mise en place d'espaces cultivés au sein de parcs et squares, végétalisation participative de l'espace public, expositions...

## **Coordonnées**

Avignon

## **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

## **Contact**

Patrice HENON, directeur projet nature en ville

[patrice.henon@mairie-avignon.com](mailto:patrice.henon@mairie-avignon.com)